

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	1 décembre 2024	DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	-	VERSION N°	1
--------------------------	-----------------	------------------------------	---	------------	---

## Généralités

Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 sont des fournisseurs de services de transport par camion et de logistique au Canada.

En tant qu'employeur sous réglementation fédérale, il est de notre responsabilité d'offrir à tous les employés un milieu de travail inclusif, respectueux et sécuritaire, adapté à leurs divers besoins. À ce titre, Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 s'engagent à assurer l'accessibilité pour tous les individus d'ici 2040. Notre objectif est d'accroître nos connaissances et notre sensibilisation aux défis auxquels sont confrontées les personnes handicapées et de promouvoir un environnement de travail inclusif. Pour ce faire, nous cernerons et prendrons des mesures pour éliminer les obstacles existants et prévenir la création d'autres obstacles à l'avenir.

Le présent plan d'accessibilité a été rédigé dans le but d'assurer la conformité à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Le document présente la feuille de route de Syndicate Transport Ltd. et de PEAK Logistics 2008 pour 2008 pour les trois (3) prochaines années. Il vise à définir les objectifs actuels et à fournir des stratégies et des solutions pour relever les défis liés à l'accessibilité dans les sept (7) domaines clés décrits ci-dessous.

## Représentant désigné et médias substitués

Pour toute question relative à ce plan ou pour fournir des commentaires supplémentaires, veuillez communiquer avec le représentant suivant par l'un des moyens énumérés ci-dessous :

Nom de la personne-ressource : A.J. Punian

Par la poste ou en personne : 2851 10, chemin Frontier, Rocky View, AB T1X 0V9

Par e-mail : APunian@syndicatetransport.com

Par téléphone : (403) 452-7508, poste 2013

En tant qu'organisations du secteur privé sous réglementation fédérale comptant en moyenne cent (100) employés ou plus, Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 sont tenus de fournir ce document en format imprimé, en gros caractères et en format électronique dans les quinze (15) jours suivant la demande.

Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 sont également tenus de fournir des versions en braille ou audio du plan dans les quarante-cinq (45) jours suivant la demande.

Si vous avez besoin d'un autre format de ce plan, veuillez communiquer avec le représentant désigné indiqué dans cette section. Assurez-vous d'inclure le format dont vous avez besoin et la manière dont vous souhaitez qu'il soit reçu.

## Définitions

Accessibilité : Fait référence aux besoins des personnes handicapées qui sont pris en compte intentionnellement et de manière réfléchie lorsque des produits, des services et des installations sont construits ou modifiés afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par des personnes de toutes capacités.



**Obstacle :** Tout ce qui entrave la participation pleine et égale à la société des personnes ayant une déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, sensorielle, d'apprentissage ou de communication ou une limitation fonctionnelle. Cela comprend tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, tout ce qui est fondé sur l'information ou les communications ou tout ce qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique.

**Handicap :** Toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive ou sensorielle – ou une limitation fonctionnelle – de nature permanente, temporaire ou épisodique, évidente ou non, qui, en interaction avec un obstacle, entrave la participation pleine et égale d'une personne à la société.

## **Domaines décrits à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité***

Les objectifs et les engagements décrits dans la présente section ont été conçus en tenant compte des principes énoncés dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

### *Emploi*

L'« emploi » accessible permet de s'assurer que les candidats et les employés handicapés ainsi que ceux qui font face à des obstacles sont soutenus tout au long du cycle de vie de l'emploi.

#### Objectifs:

- Identifier les obstacles au recrutement et à la rétention des personnes handicapées,
- Réduire les obstacles dans les politiques et procédures d'emploi actuelles;
- Renforcer les politiques et les procédures actuelles en matière d'adaptation.

#### Engagements 2023-2025 :

1. Passez en revue les politiques et procédures d'embauche actuelles.
2. Éduquez les gestionnaires sur l'accessibilité et sur la façon dont ils peuvent assurer un processus d'embauche, de sélection et d'adaptation sans obstacle.
3. Collaborer avec les employés à l'élaboration de stratégies visant à améliorer la politique et les processus d'adaptation afin de s'assurer que tous les besoins sont satisfaits.

### *Environnement bâti*

Un « environnement bâti » accessible garantit que les espaces de travail et l'environnement de travail peuvent être atteints, pénétrés et/ou utilisés par toutes les personnes.

#### Objectifs:

- Fournir des espaces de travail sans obstacle dans tous les endroits,
- S'assurer que les caractéristiques d'accessibilité appropriées sont disponibles pour répondre aux besoins de tous les handicapés;
- S'attaquer aux obstacles signalés dans l'environnement bâti.

#### Engagements 2023-2025 :

1. Examiner les plans d'immeuble et évaluer les lieux de travail actuels afin de cerner les obstacles physiques potentiels à l'accessibilité.
2. Assurez-vous d'une signalisation appropriée qui conseille et dirige les gens vers les caractéristiques d'accessibilité.
3. Créer un mécanisme de signalement spécifique des obstacles dans l'environnement bâti.

## *Technologies de l'information et de la communication (TIC)*

Les « technologies de l'information et de la communication (TIC) » accessibles sont divers outils technologiques utilisés pour envoyer, stocker, créer, partager ou échanger des informations.

### Objectifs:

- Faire de l'accessibilité une priorité dans la mise en œuvre des logiciels, du matériel et des améliorations à l'infrastructure de TI;
- S'assurer que les employés disposent des outils et des ressources nécessaires pour effectuer leur travail avec succès.

### Engagements 2023-2025 :

1. Inventorier les systèmes informatiques actuels pour mesurer les caractéristiques d'accessibilité.
2. Identifier les besoins de formation liés aux fonctionnalités d'accessibilité dans les systèmes informatiques, les logiciels et le matériel actuels.
3. Mobiliser le service informatique pour accroître ses connaissances sur les technologies adaptatives et identifier les améliorations potentielles pour augmenter les fonctionnalités d'accessibilité dans les systèmes informatiques, les logiciels et le matériel actuels.

## *Communication (hors TIC)*

La « communication » accessible (non TIC) garantit que Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 offrent au public, aux clients et aux employés un accès sans obstacle à toutes les communications produites par l'entreprise.

### Objectifs:

- Veiller à ce que les communications en provenance et à l'intérieur de l'entreprise soient accessibles à tous les employés, fournisseurs, clients et au public (le cas échéant), et
- Accroître la sensibilisation interne à l'accessibilité.

### Engagements 2023-2025 :

1. Identifier les fournisseurs de services qui aideront à la création de médias substituts, le cas échéant et au besoin.
2. Préparer les ressources standard et les communications d'entreprise couramment publiées dans d'autres formats, sur demande.
3. Élaborer une stratégie de communication et identifier les besoins de formation en lien avec l'accessibilité en milieu de travail.

## *Acquisition de biens, de services et d'installations*

L'accessibilité permet de s'assurer que l'accessibilité est prise en compte tout au long du processus d'achat.

### Objectifs:

- Veiller à ce que les procédures et les pratiques d'approvisionnement soient modernisées et qu'elles tiennent compte de la sensibilisation à l'accessibilité;
- Prévenir la création de nouveaux obstacles ou la perpétuation des obstacles actuels au moyen d'activités d'approvisionnement.



## Engagements 2023-2025 :

1. Veiller à ce que l'accessibilité et les besoins des employés confrontés à des obstacles soient pris en compte lors de l'achat de nouvel équipement.
2. Incluez des considérations d'accessibilité dans les modèles d'appel d'offres, de budget et de proposition.

## *Conception et prestation des programmes et des services*

La conception et la prestation de programmes et de services accessibles tiennent compte des besoins de tous les individus et sont adaptées pour assurer l'accessibilité et la compréhension.

## Objectifs:

- Veiller à ce que tous les programmes et services soient conçus et offerts de manière à tenir compte de l'accessibilité;
- Examiner les programmes et les services actuels pour déceler tout obstacle à la satisfaction des divers besoins de toutes les personnes.

## Engagements 2023-2025 :

1. Examiner tous les programmes, processus, politiques, procédures et services pour s'assurer que l'accessibilité a été prise en compte.
2. Créez une liste de contrôle de l'accessibilité pour vous assurer que les principales exigences en matière d'accessibilité sont prises en compte.
3. Fournir une formation sur la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et le *Règlement canadien sur l'accessibilité* aux employés responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes, de processus, de politiques et de procédures.

## *Transport*

Veillez noter que Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 ne coordonnent pas un système de transport ou une flotte de véhicules de transport de passagers, tels que définis dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Cela signifie que les normes de transport ne sont pas incluses dans la portée de ce plan.

## **Consultations**

Afin de s'aligner sur l'engagement de Syndicate Transport Ltd. et de PEAK Logistics 2008 de rendre notre environnement de travail accessible à tous, nous avons élaboré ce plan en consultation avec nos employés, y compris ceux qui sont handicapés.

Tous les employés ont été invités à participer à un sondage sur l'accessibilité à l'échelle de l'entreprise comportant des questions ciblées portant sur chaque domaine défini à l'article 5 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, les programmes, les politiques et les processus actuels, ainsi que leur propre expérience personnelle en matière d'accessibilité en milieu de travail.

Ces sondages ont été menés de manière anonyme, avec la possibilité de fournir des coordonnées pour une consultation supplémentaire, si nécessaire.

Nous continuerons de sonder les employés, y compris les personnes handicapées, et tous les groupes de travail qui ont été mis sur pied dans le cadre de ce plan d'accessibilité, afin de mesurer les progrès et de nous assurer que nous respectons les

objectifs et les engagements décrits dans ce plan. Nous avons également mis en place des mécanismes permettant aux employés de donner et de recevoir des commentaires supplémentaires au cours des trois (3) prochaines années, alors que nous prenons des mesures continues pour aborder la question de l'accessibilité en milieu de travail.

Nous avons également consulté et utilisé les données et les ressources fournies par des organisations de l'industrie telles que RH Camionnage Canada et avons retenu les services d'un consultant indépendant en ressources humaines pour l'élaboration de ce plan afin d'assurer l'adoption de pratiques exemplaires en ce qui concerne l'industrie du transport et de la logistique en particulier.

## Tenue

Syndicate Transport Ltd. et PEAK Logistics 2008 sont tenus de conserver des copies des plans d'accessibilité pendant une période de sept (7) ans à compter de la date à laquelle cette version devait être publiée.

Les versions électroniques des plans d'accessibilité seront disponibles sur notre plateforme Web publique à l'adresse suivante : <https://www.syndicatetransport.com/>

Des versions physiques des plans d'accessibilité seront affichées et mises à la disposition du public aux endroits suivants :  
285110, chemin Frontier, Vue rocheuse (Alberta) T1X0V9 et 209e rue Nord-Ouest (10821) Nord-Ouest, Edmonton (Alberta) T5S 1Z7